



RÈGLEMENT DE L'ENVOLEE LONGEVOISE

Article 1 - **Epreuve nature (routes et chemins) de 10 kilomètres et de 5 kilomètres** : • Le départ de l'épreuve est fixé à 9 heures 30 devant La Salle de spectacles "L'Envol" située à Longèves • Un échauffement collectif sera effectué par PHYSIC GYM MARANS avant la course • Un ravitaillement est prévu au 5ème kilomètre et à l'arrivée du 10 km, davantage s'il faisait chaud ; un ravitaillement est prévu au 2,5ème kilomètre du 5 km et à l'arrivée • **La course est ouverte à toutes les personnes nées avant le 1er janvier 2002, licenciées ou non (à partir de cadet(te)s).**

Article 2 - **Conditions d'engagement** : • Les coureurs non licenciés à la FFA devront fournir obligatoirement un certificat médical d'aptitude à la pratique de la course à pied en compétition daté de moins d'un an à la date de l'épreuve • Les coureurs licenciés à la FFA, à la FF de Triathlon, à l'UFOLEP ou à la FSGT devront fournir la photocopie de leur licence en cours de validité.

Article 3 - **Inscriptions et retrait des dossards** : • Course limitée à 300 coureurs au total • Les inscriptions par correspondance seront à adresser à :

M Bruno FERRET 4, rue de la Douzellerie 17230 LONGEVES jusqu'au 13 juin 2018 dernier délai avec règlement de 10 euros pour le 10 km et de 5 euros pour le 5 km par chèque bancaire à l'ordre de : **Association Longevoise des Parents d'Elèves et avec certificat médical pour les non-licenciés ou photocopie de la licence pour les licenciés** • Possibilité de téléchargement du Bulletin d'Inscription sur le site : www.couririncharentemaritime.fr et sur le site www.longeves-17.fr . Inscriptions sur place et retrait des dossards la veille de la course, le samedi 16 juin, Mairie de Longèves, 33 rue de Curzay de 15 h à 18 h • Inscriptions et retrait des dossards le matin de la course de 8 h à 9 h, Salle de spectacles "L'Envol" (**Attention : Majoration de 2 euros sur place le matin de la course**) • Chronométrage effectué par **RUN'HEURE CHRONOMÉTRIE** • Reportage photos assuré par le club photo de Longèves • Aucun accompagnateur à pieds sans dossard ou en vélo ne sera toléré sur le parcours sous peine de disqualification du coureur.

Article 4 - **Service médical** : • Une assistance médicale sera assurée sur le parcours ainsi qu'à l'arrivée • Les services médicaux d'urgence seront habilités à mettre hors course tout concurrent paraissant inapte à poursuivre l'épreuve.

Article 5 - **Assurance et responsabilité** : • Les organisateurs sont couverts par une assurance responsabilité civile • L'ensemble des licenciés bénéficie des garanties accordées par leur Fédération • Il incombe aux autres participants d'être assuré personnellement.

Article 6 - **Récompenses** : • Pas de cumul de prix • 1 lot à chaque arrivant.

- 5 premières féminines et 5 premiers masculins du scratch pour le 10 km
- 3 premières et 3 premiers de chaque catégorie pour le 10 km
- 3 premières féminines et 3 premiers masculins du scratch pour le 5 km
- Premier et première de chaque catégorie pour le 5 km
- Challenge du Nombre.

• Lot de valeurs tirés au sort lors de la remise des prix , seul(e) les concurrent(e)s présent(e)s seront récompensé(e)s.

Article 7 - **Remise des Prix** : • Elle aura lieu à partir de 11 h 30, Salle de Spectacles "L'Envol" de Longèves et sera suivie d'un vin d'honneur offert par la Mairie • Des vestiaires, non gardées et des douches seront à la disposition des athlètes au Stade Municipal (suivant fléchage).

Article 8 - **Responsabilité en cas de vol** : • L'organisation se dégage de toute responsabilité en cas de vol ou de perte d'effets personnels qui surviendrait lors de l'épreuve.

Article 9 - **Tout(e) concurrent(e) reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et d'en accepter les clauses et les contraintes sous peine de disqualification.**

Article 10 - **En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve sans que les participants puissent prétendre à un quelconque remboursement.**

